Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018

QU'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 7 juin 2022 à 19 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Monsieur Luc Parenteau concernant l'omission d'ajout d'une clôture en cour latérale au 2380 rue principale est.

QUE la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre au demandeur d'omettre l'ajout d'une clôture entre les deux usines dans son projet d'agrandissement dans un deuxième bâtiment sur le lot voisin, alors que l'article 4.9.3 du Règlement de zonage no. 612-2018 précise qu'une clôture opaque d'au moins 2,5 mètres de haut doit ceinturer le site d'entreposage ou le terrain sur lequel sont entreposés les biens;

QUE cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 12e jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général